

DECRET DU 28 MAI 1974
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Le Président de la République,
Vu l'article 8 de la Constitution,
Sur la proposition du Premier ministre,

Décète :

Article 1^{er}. — Sont nommés :

	MM.
<i>Ministre d'Etat, ministre de l'intérieur</i>	Michel PONIATOWSKI.
<i>Garde des sceaux, ministre de la justice</i>	Jean LECANUET.
<i>Ministre de la défense</i>	Jacques SOUFFLET.
<i>Ministre des réformes</i>	Jean-Jacques SERVAN-SCHREIBER.
<i>Ministre des affaires étrangères</i>	Jean SAUVAGNARGUES.
<i>Ministre de l'économie et des finances</i>	Jean-Pierre FOURCADE.
<i>Ministre de l'éducation</i>	René HABY.
<i>Ministre de la coopération</i>	Pierre ABELIN.
<i>Ministre de l'équipement</i>	Robert GALLEY.
<i>Ministre de l'agriculture</i>	Christian BONNET.
<i>Ministre de la qualité de la vie</i>	André JARROT.
<i>Ministre du travail</i>	Michel DURAFOUR.
<i>Ministre de la santé</i>	Mme Simone VEIL.
<i>Ministre de l'industrie</i>	Michel d'ORNANO.
<i>Ministre du commerce et de l'artisanat</i>	Vincent ANSQUER.

Article 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mai 1974.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
JACQUES CHIRAC.

DECRET DU 8 JUIN 1974 PORTANT NOMINATION DE MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Le Président de la République,
Vu l'article 8 de la Constitution ;
Sur la proposition du Premier ministre,

Décrète :

Article 1^{er}. — Sont nommés :

<i>Secrétaire d'Etat aux anciens combattants</i>	M. André BORD.
<i>Secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications</i>	M. Pierre LELONG.
<i>Secrétaire d'Etat aux transports</i>	M. Marcel CAVAILLÉ.
<i>Secrétaire d'Etat à la culture</i>	M. Michel GUY.
<i>Secrétaire d'Etat au commerce extérieur</i>	M. Norbert SÉGARD.
<i>Secrétaire d'Etat aux universités</i>	M. Jean-Pierre SOISSON.
<i>Secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer</i>	M. Olivier STIRN.

Article 2. — Sont nommés :

Secrétaires d'Etat auprès du Premier ministre :

(Relations avec le Parlement)	M. René TOMASINI.
(Fonction publique)	M. Roger POUDONSON.
(Formation professionnelle)	M. Paul GRANET.
(Porte-parole du Gouvernement)	M. André ROSSI.

Article 3. — Sont nommés :

<i>Secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice (condition pénitentiaire)</i>	Mme Hélène DORLHAC.
<i>Secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères</i>	M. Bernard DESTREMAU.
<i>Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget)</i>	M. Christian PONCELET.
<i>Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation (enseignement préscolaire)</i>	Mme Annie LESUR.
<i>Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (logement)</i>	M. Jacques BARROT.
<i>Secrétaires d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie :</i>	
(Environnement)	M. Gabriel PÉRONNET.
(Jeunesse et sports)	M. Pierre MAZEAUD.
(Tourisme)	M. Gérard DUCRAY.
<i>Secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (travailleurs immigrés)</i>	M. André POSTEL-VINAY.
<i>Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale)</i>	M. René LENOIR.

Article 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1974.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
JACQUES CHIRAC.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.